

Procédure de commande de matériels de prévention OPERATEUR

→ Opérateurs

Opérateurs publics ou privés ayant pour activité principale la prévention et la promotion de la santé, sur le long terme et en direction de populations très exposées et/ou en grande difficulté sociale :

- ✓ Associations menant des actions auprès des publics exposés (usagers de drogue, travailleurs du sexe, migrants...)
- ✓ Structures sanitaires et sociales (réseaux ville-hôpital, PMI, CPEF, centres médico-sociaux...)
NB : ne sont pas prioritaires les CSAPA, CAARUD, CEGIDD, centres hospitaliers qui peuvent se fournir via leur dotation de financement.
- ✓ Associations généralistes travaillant à des actions de mobilisation nationale (1^{er} décembre) ou lors d'événements ponctuels non récurrents incluant des actions de prévention

→ Critères d'exclusion

Opérations de distribution sans communication auprès des publics concernés et non intégrées dans une action de prévention.

→ Procédure de commande

- L'opérateur remplit une demande de matériel accompagnée de l'engagement de traçabilité complété (demande-type et engagement de traçabilité mis en ligne sur les sites Internet ARS et COREVIH GE).
- L'opérateur adresse par mail sa demande au COREVIH GE avec copie à la délégation départementale concernée et au siège ARS.
- La demande est co-instruite par le COREVIH GE et la délégation départementale concernée
 - o Si non validation de la commande : le COREVIH GE informe l'opérateur avec copie à la délégation départementale et au siège ARS ;
 - o Si validation de la commande :
 - le COREVIH GE adresse la commande à SPF avec l'engagement de traçabilité de l'opérateur ;
 - le COREVIH GE informe l'opérateur avec copie à la délégation départementale et au siège ARS.

Mails fonctionnels à utiliser

- ❖ COREVIH GE : secretariat.corevih@chru-strasbourg.fr
- ❖ ARS siège : ars-grandest-departement-prevention@ars.sante.fr
- ❖ DT08 : ars-grandest-dt08-at-ps@ars.sante.fr
- ❖ DT10 : ars-grandest-dt10-delegue@ars.sante.fr
- ❖ DT51 : ars-grandest-dt51-animation-territoriale@ars.sante.fr
- ❖ DT52 : celine.valette@ars.sante.fr
- ❖ DT54 : ars-grandest-dt54-promo-sante@ars.sante.fr
- ❖ DT55 : ars-grandest-dt55-proximite@ars.sante.fr
- ❖ DT57 : patricia.regin@ars.sante.fr
- ❖ DT88 : isabelle.ribs@ars.sante.fr
- ❖ DT67 : ars-grandest-dt67-ppat@ars.sante.fr
- ❖ DT68 : ars-grandest-dt68-ppat@ars.sante.fr